

**DELIBERATION**

**du Conseil d'administration de l'Université du Mans**

**Séance du 28 septembre 2023**

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBATS D'ORIENTATION GENERAL**

**1.1 – Ressources Humaines**

**1.1.2 Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L. 712-3 ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*
- VU** *l'avis favorable du Comité Social d'Administration de l'Établissement, réuni en séance le 25 août 2023 ;*
- VU** *la délibération n°2023-09-07-003 du Conseil Académique Plénier, réuni en séance le 7 septembre 2023, approuvant le schéma directeur du handicap.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve avec 0 abstention, 29 voix pour et 0 voix contre, le schéma directeur du handicap. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 29 septembre 2023

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 36

**DELIBERATION****du Conseil Académique plénier de l'Université du Mans****Séance du 7 septembre 2023****I – DÉLIBÉRATIONS****1.3– Schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap****LE CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER,**

- VU** *le code de l'Éducation, et notamment son article L712-6-2 ;*  
**VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration, réuni en séance le 12 octobre 2017 ;*  
**VU** *l'avis favorable du Comité Social d'Administration de l'Etablissement réuni en séance le 25 août 2023.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve avec 9 abstentions, 35 voix pour et 0 voix contre, le schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap. Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 15 septembre 2023

Le Président de l'Université du Mans,  
Pascal LEROUX

Extrait transmis au Rectorat le : 18-09-2023

Le Président

A

Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Social  
d'Administration de l'Etablissement

*Titulaires pour attribution*

*Suppléants pour information*

*Le Mans, le 25 août 2023*

**EXTRAIT DU RELEVÉ DES AVIS DU COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTABLISSEMENT**

**Séance du 25 août 2023**

**Schéma directeur du handicap**

**Le Comité Social d'Administration de l'Etablissement,**

**vu** *le Décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat*

**après en avoir délibéré,**

**émet un avis favorable à l'unanimité : 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.**

Le Président de l'Université

Pascal LEROUX

# Schéma Directeur du Handicap

Septembre 2023 à août 2025

## Sommaire

Édito.....	3
Introduction.....	4
Références réglementaires .....	4
1. Étudiants : Accueil et accompagnement.....	6
2. Personnels : Recrutement, maintien dans l'emploi et sensibilisation.....	12
3. Offre de formation et insertion professionnelle .....	15
4. Thématiques et projets de recherche .....	17
5. Accessibilité .....	19
<b>Glossaire</b> .....	<b>22</b>

## Édito - Le mot du Président

« 85 % des handicaps sont acquis au cours de la vie. [...] 80 % des personnes handicapées en France ont un handicap invisible. »<sup>1</sup> Ces chiffres nous rappellent que le handicap peut nous concerner tous, personnels comme usagers, et qu'il est souvent insoupçonné.

Le Schéma directeur du handicap de Le Mans Université manifeste la prise de conscience de notre établissement face à ce constat, et sa volonté d'agir afin de faciliter le quotidien de celles et ceux devant qui des entraves peuvent se dresser sans qu'elles ne soient manifestes aux yeux de leur entourage.

Diverses actions sont menées afin de toucher le spectre le plus large possible de bénéficiaires. Ainsi le Relais Handicap prend-il en charge chaque année un nombre grandissant d'usagers (333 usagers en 2023), proposant des aménagements personnalisés en fonction des besoins de chacun. Dans cette mission, il bénéficie du soutien des services concernés au sein de l'université ainsi que d'un ancrage territorial fort.

La fonction publique d'État dont nous faisons partie peine à atteindre le seuil des 6 % d'agents en situation de handicap, et Le Mans Université a encore des progrès à faire en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap dans l'emploi. C'est pourquoi les actions menées par le Correspondant handicap de la direction des ressources humaines sont primordiales, tant envers les personnels directement concernés qu'envers leurs collègues valides afin de faciliter l'intégration des premiers en accentuant la sensibilisation.

La sensibilisation au handicap passe également par l'une des missions fondatrice de l'université : la formation. Les enseignements dispensés, ainsi que l'accompagnement vers l'emploi de nos diplômés, sont deux leviers que Le Mans Université actionne pour favoriser l'inclusion des usagers porteurs de handicap. Deuxième mission fondamentale de l'université, la recherche apporte sa contribution à l'inclusion des personnels et usagers. Par la publication d'articles et le portage de projets dédiés, les chercheurs œuvrent à une meilleure connaissance des handicaps et partant à une amélioration des solutions apportées.

Enfin, de manière plus concrète mais tout aussi essentielle à la facilitation du quotidien des usagers et personnels, les services techniques tels que la direction des affaires technique et immobilières et le service santé sécurité au travail travaillent à rendre nos campus toujours plus accessibles. La direction des services numériques et la direction de la communication notamment s'assurent de la mise en conformité progressive de nos outils numériques au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA).

À l'automne 2023, un(e) référent(e) Inclusion et discrimination sera nommé(e) afin de renforcer les équipes qui se dédient à la sensibilisation aux handicaps et à l'accompagnement des personnes qui en souffrent. Parce que le handicap est une préoccupation majeure de notre établissement et mérite toute notre attention, tout au long de l'année.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Pascal Leroux

<sup>1</sup> Reverte, Karine. « Les salariés handicapés et leur vieillissement », Journal du Droit de la Santé et de l'Assurance - Maladie (JDSAM), vol. 18, no. 1, 2018, pp. 19-19.

## Introduction

L'inclusion des personnes en situation de handicap est une préoccupation majeure de notre établissement, c'est pourquoi Le Mans Université s'engage dans la continuité de son Schéma Directeur du Handicap, en respect de la charte université-handicap du 4 mai 2012 et de la loi ESR du 22 juillet 2013.

Cette démarche nécessite de valoriser les actions que nous mettons en œuvre au quotidien et de proposer une feuille de route faisant preuve de l'engagement de notre établissement dans ce domaine.

L'objectif que nous affichons clairement est le suivant : faire en sorte que tous les usagers et personnels en situation de handicap puissent trouver leur place, poursuivre leurs études ou leurs carrières dans les meilleures conditions possibles. Notre Schéma Directeur, validé par un comité de pilotage<sup>1</sup> et par les instances de l'Université avant la fin de l'année 2023, est notre guide pour les deux années à venir.

## Références réglementaires

**Loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés** : Chaque employeur de plus de 20 salariés, a l'obligation d'employer des personnels BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi) à hauteur de 6% de l'effectif total.

**Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018** pour la liberté de choisir son avenir professionnel renforce l'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail. En plus d'imposer aux employeurs de plus de 20 salariés d'employer au moins 6% de travailleurs handicapés, elle encourage la formation professionnelle et l'apprentissage adaptés aux besoins des personnes handicapées. Elle renforce les obligations d'accessibilité des établissements et des transports en commun, et prévoit des mesures incitatives pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.

**Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap** : elle définit ainsi la notion de Handicap : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant.* ».

---

<sup>1</sup> Composition du comité de pilotage : Chargée de mission pour le Vice-président du Conseil d'Administration, Vice-président de la Commission Formation et vie universitaire, Directeur général des services adjoint et Directeur des ressources humaines, Responsable du pôle Accompagnement et développement des compétences, Correspondant handicap pour les personnels, Directeur de la Direction des études et de la formation, Responsable du Relais Handicap pour les étudiants, Secrétaire de la Formation spécialisée en santé, sécurité et des conditions de travail (F3SCT).

Cette même loi reconnaît également le droit d'accès aux formations de l'enseignement supérieur dans son article 20 (codifié par l'article L.123 4.1 du code de l'Éducation) : « *les établissements d'enseignement supérieur inscrivent les étudiants handicapés ou présentant un trouble de la santé invalidant dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études* ».

L'article 41 de cette loi encadre les mesures devant être prises en matière d'accessibilité du bâti, pour tout établissement recevant du public.

L'article 47 de cette loi fait de l'accessibilité une obligation juridique pour tous les services de communication en ligne de l'État.

**Décret n°2019-768 du 24 juillet 2019 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des services de communication au public en ligne**

**Décret n°2021-1480 du 12 novembre 2021 relatif à l'organisation des classes préparatoires aux grandes écoles et à la continuité des aménagements des épreuves des examens ou concours de l'enseignement supérieur** pour les candidats en situation du handicap. Par la suite accompagné de la **circulaire du 06 février 2023 ESR2234137C** qui codifie les modalités d'aménagements des examens et concours.

**En 2007, la « Charte Université/Handicap »** signée entre le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Ministère du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, le Secrétariat d'État chargé des solidarités et la Conférence des Présidents d'Université, promeut la création d'un service d'accueil des étudiants en situation de handicap dans les Universités et la désignation d'un responsable pour chacun d'eux. **Cette Charte a ensuite été révisée en 2012** pour consolider le dispositif existant et accentuer le développement de l'accompagnement des étudiants vers l'insertion professionnelle, mais également pour développer la politique des ressources humaines en matière de handicap.

**Depuis 2007**, l'Université du Mans dispose d'une **convention avec la « Maison Départementale de l'Autonomie » (MDA)** (ex Maison Départementale des Personnes Handicapées) de la Sarthe, permettant d'accréditer les médecins du Centre de Santé Universitaire Médico-Psycho-Social par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées » (CDAPH). Les démarches des étudiants pour la reconnaissance de leurs besoins se trouvent ainsi facilitées.

**Loi ESR du 22 juillet 2013** : impose la création d'un schéma directeur du handicap qui définit les objectifs que l'établissement poursuit afin de s'acquitter de l'obligation d'emploi.

## 1. Usagers : Accueil et accompagnement

Le Relais Handicap accueille, informe et accompagne, sur les campus du Mans et de Laval, les usagers en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, que leur situation soit temporaire, durable ou permanente.

Il s'inscrit dans un « Pôle Handicap » au sein de la Direction des Études et de la Formation (DEF) situé à la Maison de l'Université sur le campus du Mans. Il est composé d'une Responsable qui exerce ses missions de chargée d'accompagnement des usagers en situation de handicap à temps plein et d'une secrétaire administrative, à mi-temps. Ce service inscrit ses missions dans le cadre de la reconnaissance par l'établissement des besoins spécifiques des usagers.

Il est le premier contact avec les lycéens ou personnes souhaitant reprendre leurs études au sein de notre établissement et avec les usagers lors de la phase de recensement de leurs besoins. Il informe des mesures d'aménagements et d'adaptations proposées à l'Université et, à leur demande, prend contact avec l'ensemble des partenaires institutionnels permettant de définir les futurs aménagements à mettre en œuvre au regard de leurs formations, de leurs situations de handicap ou de santé, de leurs déplacements sur le campus, etc. Si nécessaire, il se réunit en équipe plurielle.

Dans un second temps, les usagers sont reçus par un des médecins du Service de Santé Étudiant (ex CSUMPS) pour établir les préconisations liées aux troubles avérés ayant des conséquences sur le suivi de leurs études et/ou le passage de leurs examens.

Leurs avis permettent de notifier officiellement les Plans d'Aménagements des Étudiants en Situation de Handicap (PAEH), sous la forme d'une notification administrative d'aménagements. Elle est éditée par le Relais Handicap mais est signée, pour le Président de l'Université, par le Vice-Président de la Commission Formation et Vie Universitaire (VP CFVU). Cette notification est ensuite transmise par mail à l'utilisateur ainsi qu'au service scolarité/examens de sa composante pour diffusion à l'ensemble de l'équipe pédagogique. L'utilisateur est également invité à la présenter à l'ensemble du personnel enseignant en charge de sa formation afin de s'assurer que l'équipe pédagogique a bien pris connaissance de ses besoins d'aménagements, ceci dans une recherche d'autonomie de l'étudiant.

Tout au long de l'année, le Relais Handicap accompagne les usagers en mettant en œuvre les aides humaines et techniques préconisées et en effectuant le suivi de ces dernières. Le Relais Handicap apporte des aides personnalisées de différentes natures en conformité avec les préconisations réglementaires en vigueur.

Ce service peut être sollicité par les usagers tout au long de l'année pour apporter des modifications aux aménagements déjà existants ou aborder toutes questions relatives à leur situation et leur poursuite d'études.

Le Relais Handicap travaille également en réseau avec de nombreux professionnels de notre université comme les assistantes du service social, les directeurs d'études et les Responsables de formation, les scolarités et les services dédiés aux examens ou encore les conseillères d'orientation psychologues et les chargés d'orientation et d'insertion professionnelle du Service Universitaire pour l'Information l'Orientation et l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP). Mais aussi avec des services médico-sociaux et des associations du secteur du handicap chaque fois que nécessaire et si l'utilisateur le souhaite.

En externe, ce service a développé plusieurs partenariats, notamment avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) via les assistantes du service social pour l'attribution des logements adaptés et avec Cap Emploi 72 pour l'accompagnement à la recherche de stage ou de premier emploi pour les étudiants-usagers du Campus du Mans disposant de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).

Créé en 2007, le Relais Handicap voit le nombre d'utilisateurs en situation de handicap augmenter tous les ans. Pour illustrer cela en quelques chiffres : **94** utilisateurs identifiés en 2013-2014, **300** utilisateurs identifiés pour l'année 2021-2022. Sur ces 300 utilisateurs, 213 ont obtenu des aménagements dans le cadre de leurs études et/ou de leurs examens. Cette année universitaire 2022/2023, 333 utilisateurs ont d'ores et déjà été identifiés et parmi eux, 266 utilisateurs ont obtenu des aménagements dans le cadre de leurs études et/ou de leurs examens.

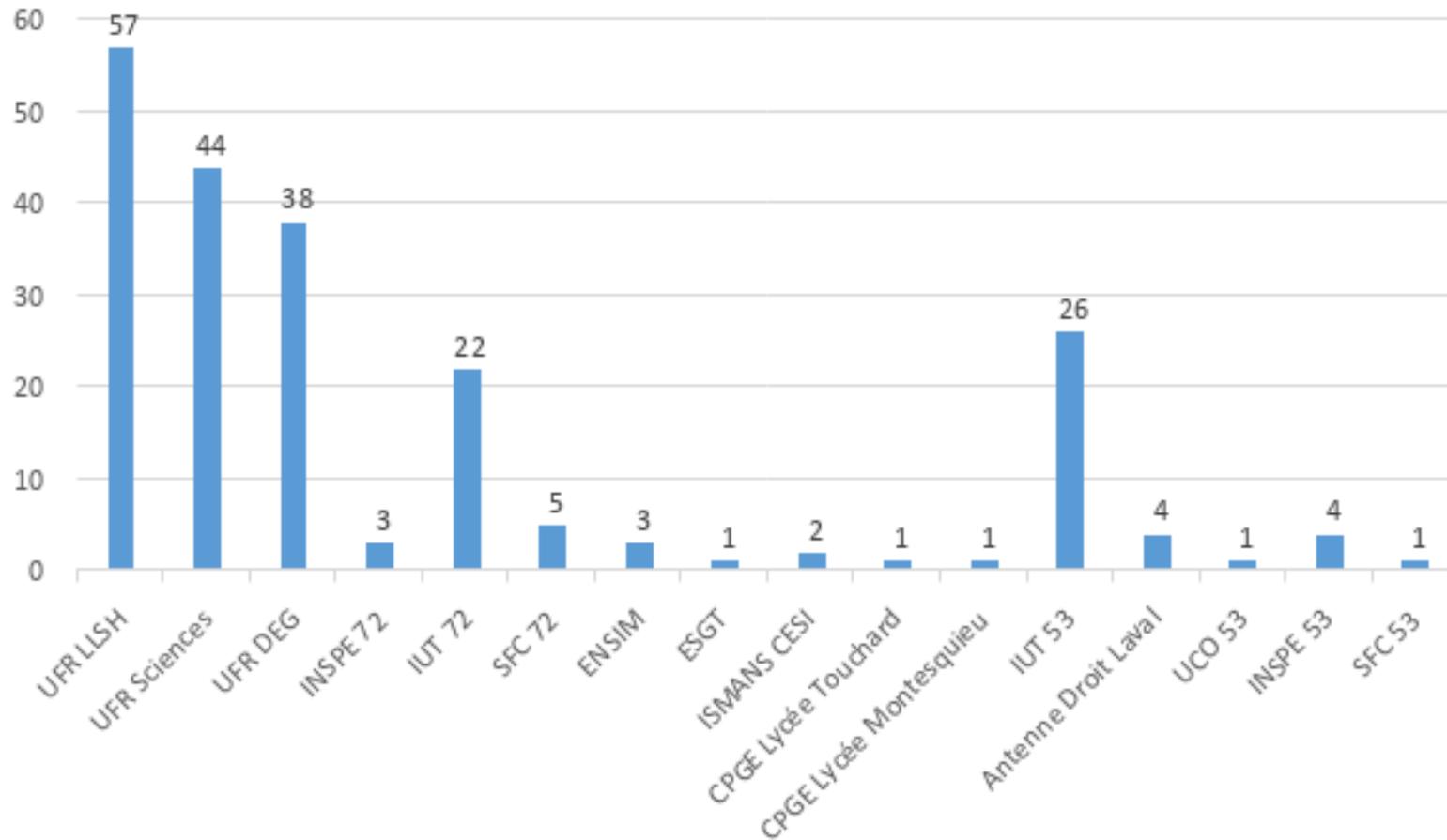
Le nombre croissant d'utilisateurs en situation de handicap, avec des situations de plus en plus complexes, représente un véritable défi pour notre université qui se doit de mettre en place des mesures de compensation (aides humaines, aides techniques, aménagements pédagogiques, aménagements lors des examens) mais aussi leur rendre accessible les bâtiments (cheminements sur les campus, salles de cours et d'examens, mise en place de mobiliers adaptés, etc.) tout en développant l'accessibilité numérique et pédagogique (site internet, plateforme UMTICE, emploi du temps, format des cours, etc.) afin de leur permettre de suivre leurs formations comme tous les autres utilisateurs, dans le respect de l'égalité des chances.

Les actions à mener sont donc à la fois individuelles et collectives, chaque utilisateur devant recevoir un traitement personnalisé de ses besoins et tous les membres de la communauté devant œuvrer pour que notre université soit plus inclusive à tous les niveaux.

Pour financer les aides humaines et techniques, le Relais Handicap a disposé, en 2021-2022, d'un budget dédié de 80 000 €, attribué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche (MESR) qui n'a pas suffi, pour la première fois, pour fonctionner jusqu'à la fin de l'année 2022. Après sollicitation, le MESR a octroyé une rallonge financière de 47 000 €.

## RÉPARTITION DES USAGERS EN SITUATION DE HANDICAP AU SEIN DE LE MANS UNIVERSITÉ

213 usagers en situation de handicap ont obtenu des aménagements dans le cadre de leurs études et/ou de leurs examens (dont 11 avec des aménagements temporaires).  
177 usagers sur le Campus du Mans et 36 sur le Campus de Laval.



## 1. Usagers : Accueil et accompagnement

<b>ACTIONS</b>	<b>PILOTES - PARTENAIRES</b>
<b>Communication auprès des professionnels de l'accompagnement de l'Education Nationale</b>	
Plaquette du Relais Handicap envoyée par mail en janvier à tous les proviseurs des lycées privés et publics de Sarthe et de Mayenne pour diffusion à leurs équipes enseignantes, infirmières et psychologues scolaires	Relais Handicap
Participation à la réunion organisée par le Rectorat de Nantes sur l'adaptation et la scolarisation des élèves en situation de handicap	Rectorat de Nantes
<b>Communication auprès des étudiants et futurs étudiants</b>	
Participation du Relais Handicap à la Journées Portes Ouvertes sur le campus du Mans / Mise à disposition des plaquettes du Relais Handicap lors de la Journée Portes Ouvertes sur le campus de Laval	SUIO-IP
Plaquettes du Relais Handicap à disposition des usagers lors du Kiosque Info Services de l'université	DEF

Développement d'un guide pour les usagers centralisant les informations importantes concernant leur scolarité et plus largement leur vie étudiante	Relais Handicap
Diffusion de témoignages d'usagers en situation de handicap	Direction de la communication (DCOM) Pôle Ressources Numériques (PRN)
Amélioration de la communication sur la démarche pour obtenir des aménagements et plus largement sur l'existence du Relais Handicap lors de l'inscription des usagers	DEF DCOM
<b>Communication auprès des usagers et des personnels de l'université</b>	
Développement d'un réseau de correspondants handicap personnels enseignants / personnels administratifs dans les composantes	Relais Handicap
Présentation du service et des modalités d'accompagnement aux personnels enseignants et aux scolarités	Relais Handicap
Participation aux actions de sensibilisation sur le handicap à destination des usagers des campus	Relais Handicap Direction des Ressources Humaines (DRH)

Organisation de réunions avec les enseignants responsables de formation pour le suivi des usagers	Relais Handicap
<b>Communication auprès des structures locales</b>	
Faire fonctionner le réseau et être reconnu par les associations locales	Relais Handicap
Identifier les partenariats existants pour la vie étudiante	Relais Handicap
<b>Développer les outils internes du Relais Handicap</b>	
Demande d'un agrément exception handicap au droit d'auteur ⇒ Développer l'accessibilité des documents	Services Commun de Documentation (SCD)
Mise en place d'outils facilitant le recensement des usagers et la transmission d'information pour l'aménagement des épreuves	DEF Scolarités des composantes

## 2. Personnels : Recrutement, maintien dans l'emploi et sensibilisation

Depuis septembre 2010, le Correspondant handicap, au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH), est l'interlocuteur privilégié pour les personnels bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

En référence à la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987, Le Mans Université est soumise à l'obligation d'employer des personnes en situation de handicap, à hauteur de 6% de l'effectif total.

Au 1er janvier 2023, 45 personnels étaient déclarés auprès de la DRH. Le taux d'emploi direct est de 3,81% (3,65% en 2017).

Pour cela, la DRH met en place des actions de communication chaque année dans le but d'informer et de sensibiliser ses agents sur le handicap.

Le correspondant handicap doit répondre aux demandes d'aménagement de poste, préconisés par le médecin du travail des personnels. Pour ce faire, il sollicite des prestataires spécialisés et les accompagnera tout au long des différentes étapes de l'aménagement de poste.

ACTIONS	PILOTES - PARTENAIRES
<b>Communication - Sensibilisation</b>	
Présentation du Correspondant handicap lors de la journée d'accueil des nouveaux personnels	Correspondant handicap
Sensibilisation de l'ensemble de la communauté universitaire : lors de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, du Duo Day et des demi-journées banalisées pour les actions de formation, d'information, de témoignages et d'échanges	DRH Relais handicap

Communication sur le handicap : Revue RH (lettre interne bimensuelle), Intranet, Affichage...	DRH
Création d'une affiche personnalisée et de témoignages vidéo de personnels concernés, sur le Handicap au sein de l'université	DRH PRN DCOM
<b>Recrutement</b>	
Ouverture de postes BOE	DRH Direction
Sensibilisation des membres de jury, de comité ou de commission de recrutement	DRH
Communication sur la disponibilité d'un correspondant handicap au sein de l'établissement lors des entretiens de recrutement	Pôle accompagnement et développement des compétences
Transmission des offres d'emploi aux structures spécialisées d'accompagnement vers l'emploi (ex : Cap emploi)	Pôle accompagnement et développement des compétences
<b>Accompagnement des personnels</b>	
Prise de contact après transmission de la Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) : présentation de la mission, proposition de rendez-vous	DRH Correspondant handicap

Proposition de rendez-vous de suivi annuel, pour les personnels BOE	Correspondant handicap
Prise en compte des besoins d'aménagements dans le cadre des formations proposées aux personnels (rajout d'une rubrique dans l'enquête LimeSurvey pour que les agents concernés puissent facilement remonter un besoin d'adaptation de la formation)	Pôle accompagnement et développement des compétences
Développement des partenariats avec les organismes du champ du handicap pour les personnels	Correspondant handicap
Sensibilisation des managers aux questions du handicap	Pôle accompagnement et développement des compétences
Accompagnement et suivi de l'aménagement du poste de travail	Correspondant handicap Médecin du travail
Promotion des dispositifs liés au handicap (prestations d'action sociale, congé de présence parentale...)	DRH – Assistante sociale
<b>Soutien à l'emploi adapté</b>	
Développement des marchés réservés	Service des Achats et de la Commande Publique

### 3. Offre de formation et insertion professionnelle

Le Mans Université propose une offre de formation pluridisciplinaire, à travers 3 Unités de Formation et de Recherche (Lettres, Langues et Sciences Humaines ; Droit, Sciences Économiques et de Gestion ; Sciences et Techniques), 1 école d'ingénieurs et 2 Instituts Universitaires de Technologie (IUT), le tout sur deux campus : Laval et Le Mans.

En 2023, l'université compte près de 12 000 usagers dont plus de 600 en formation continue, près de 780 en alternance et 740 en enseignement à distance (EAD).

Plusieurs formations abordent la thématique du handicap, telles que la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) à travers le parcours APAS (Activité physique adaptée et santé).

Le SUIO-IP accompagne les usagers dans leur parcours universitaire et pour leur insertion professionnelle. Plusieurs évènements sont organisés chaque année, tels que « Jobs d'été » ou « Réseau-stage » où les entreprises handi-accueillantes sont identifiées via un affichage sur leur stand.

ACTIONS	PILOTES-PARTENAIRES
<b>Offre de formation</b>	
Recensement de toutes les formations liées à la thématique du handicap	DEF
Présentation du Relais Handicap et distribution de plaquettes lors de la journée TREMPLIN vers l'Enseignement Supérieur (lien Lycées- Université)	SUIO-IP
Sensibilisation des usagers en situation de handicap à l'enseignement à distance	DEF PRN

Proposition d'une Unité d'Ouverture Transversale sur des thèmes comme la santé, le handicap et ou différentes problématiques citoyennes	DEF Relais Handicap
<b>Insertion professionnelle</b>	
Bilan et pérennisation de la convention Cap Emploi – Université pour les usagers 2017-2020	DEF Relais Handicap
Lien Relais Handicap / DRH pour le recrutement (vivier d'usagers)	Relais Handicap DRH
Sensibilisation des usagers de Master en situation de handicap à la poursuite d'études en doctorat	Pôle doctoral
Participation du Relais Handicap à des salons d'orientation	Relais Handicap

#### 4. Thématiques et projets de recherche

Le Mans Université est tutelle de 15 Laboratoires de recherche, dont 6 unités mixtes de recherche CNRS. Elle compte 390 chercheurs et enseignants-chercheurs et 260 doctorants.

Depuis plusieurs années, le handicap a donné lieu à plusieurs projets de recherche dans les laboratoires de l'université :

- **Projet « çATED »** 2013/2017: Étude de nouvelles approches de communication et de leur instrumentation, y compris en situation de mobilité (Smartphones, tablettes graphiques), dans le but d'enrichir les possibilités d'interaction avec les personnes autistes. Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN) - Philippe TEUTSCH, Patrice BOURDON ;
- **Projet « EmoTED »** 2015/2017 : Développement d'un démonstrateur basé sur les technologies du virtuel, d'expression et de reconnaissance d'émotions par animation d'avatars. Ce démonstrateur facilite les sessions d'apprentissage pour les personnes autistes. Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans (LIUM) - Équipe EIAH - Pierre LAFORCADE ;
- **Projet « ESCAPE IT! »** 2017/2018 : Ce projet aborde la complexité de la conception de jeux sérieux pédagogiques lorsqu'ils sont adaptés à un public et à un domaine d'apprentissage spécifique, et lorsque le besoin d'adaptation (dynamique) des jeux au profil de l'apprenant est nécessaire. Le domaine d'application du projet consiste à concevoir et développer un jeu sérieux à destination d'enfants présentant un trouble du spectre de l'autisme. LIUM - Équipe Environnement Informatique pour l'Apprentissage Humain (EIAH)- Pierre LAFORCADE ;
- **Projet « ARVAD »** : Apprentissage par la réalité virtuelle : logiciel aide au déplacement pour élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme - Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) - LIUM - équipe EIAH - Lahcen OUBAHSSI.

Il fait également l'objet de plusieurs thématiques de recherche et de publications :

- Enfants handicapés dans la Rome Antique – Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire (CReAAH) - Annie ALLELY
- Histoire de la psychiatrie – XIXème –XXème siècle- TEMOS - Hervé GUILLEMAIN
- Travaux sur la motricité (avec le Centre de l'Arche) – Motricités, Interactions, Performance (MIP) – Dir. Abdel RAHMANI
- Nouveaux matériaux pour la chirurgie régénératrice osseuse – Institut des Molécules et Matériaux du Mans (IMMM) – Erwan NICOL

Afin de développer la visibilité des thématiques et projets de recherche liés au handicap, plusieurs actions ont été convenues :

<b>ACTIONS</b>	<b>PILOTES – PARTENAIRES</b>
Organisation d'un colloque d'une table ronde ou d'une exposition scientifique sur la thématique du handicap	Direction de la Recherche et des Études Doctorales
Promouvoir le doctorat auprès des étudiants en situation de handicap	DEF Relais Handicap
Sensibilisation des responsables de Formation de Master et Directeurs de Laboratoire et Ecoles doctorales pour la poursuite des études en thèse	DEF
Communiquer sur les recherches qui touchent au Handicap	DCOM Laboratoires

## 5. Accessibilité

Cet axe réunit plusieurs thématiques : l'accessibilité du bâti et la sécurité ainsi que l'accessibilité numérique et documentaire.

La Direction des Affaires Techniques et Immobilières (DATI) assure les missions d'entretien, d'amélioration et d'extension du patrimoine immobilier de l'Université (mises aux normes, mises en sécurité, réhabilitations, créations, réparations, adaptations, chauffage des locaux...) ; et plus précisément les travaux liés à l'accessibilité du bâti.

*« Depuis le 1er janvier 2015, les agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) permettent à tout gestionnaire ou propriétaire d'établissement recevant du public (ERP) ou d'installation ouverte au public (IOP) de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après cette date et dans le respect des obligations fixées par la loi du 11 février 2005. Un Ad'AP correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité, en contrepartie de la levée des risques de sanction. » (Ministère de la Transition écologique et solidaire).*

Pour ce faire, l'Ad'AP de l'Université a été déposé début octobre 2018. L'estimation de la totalité de la mise aux normes pour les personnes en situation de handicap est de 11,7 M€. Ces travaux sont à effectuer sur 9 ans. Il a été adopté en Conseil d'Administration du 22 novembre 2018.

Le Service Santé et Sécurité au Travail (SST) a pour missions de conseiller et assister le Président de l'université et les directions des composantes dans la définition et la mise en œuvre des actions de prévention des risques dans les domaines de la sécurité et de la santé des personnels et des usagers, d'œuvrer en faveur de la protection de l'environnement, d'entretenir des relations permanentes avec les acteurs de prévention tels que : formation spécialisée en matière de santé, sécurité et de conditions de travail (F3SCT), médecin de prévention, assistants de préventions...

L'accessibilité englobe l'aspect numérique et l'aspect documentaire. Le Mans Université dispose depuis 2020 d'un schéma directeur du numérique. Ce travail a permis de faire le lien avec ce schéma directeur du handicap et de mettre en lumière la nécessité d'engager un diagnostic et un plan d'action à ce sujet.

ACTIONS	PILOTES – PARTENAIRES
<b>Accessibilité numérique</b>	
Audit des possibilités et des besoins d'accessibilité numérique auprès d'associations spécialisées concernant les sites web, les outils numériques et les applications métiers	Direction des Services Informatique (DSI) DCOM PRN
Refonte des sites, outils numériques et applications métiers pour répondre aux besoins de l'accessibilité numérique	DSI DCOM PRN
Formation des designers d'application, webdesigner, intégrateur, concepteur et développeur d'applications à la refonte des sites, outils numériques et applications métiers (formations externes)	Pôle accompagnement et développement des compétences
Sensibilisation des chefs de projet et des porteurs d'application à l'accessibilité numérique	Pôle accompagnement et développement des compétences
Formation des contributeurs et créateurs de contenus sur les bons usages de l'accessibilité numérique (formations internes)	Responsables de projets, accompagnants et formateurs sur les applications numériques

<b>ACTIONS</b>	<b>PILOTES – partenaires</b>
<b>Ressources documentaires</b>	
Initiation d'une réflexion sur l'accessibilité des ressources documentaires	SCD
<b>Sécurité</b>	
Adaptation et diffusion des consignes de sécurité et d'évacuation pour les usagers en situation de handicap	Service SST
Formalisation d'une procédure incendie pour les usagers à mobilité réduite	DATI Service SST
<b>Accessibilité du bâti</b>	
Mise en place de réunions de concertation pour la priorisation des travaux d'accessibilité	DATI services concernés Relais Handicap DRH
Identification des partenariats à développer pour la vie des usagers sur les campus (transport, logement...)	DEF Service SST
Création d'un plan cheminement accessible des campus	DATI

## Glossaire

Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmé

BOE : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

CRéAAH : Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire

CREN : Centre de Recherche en Education de Nantes

CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires

CSA : Comité social d'administration

DATI : Direction des Affaires Techniques et Immobilières

DEF : Direction des Études et de la Formation

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSI : Direction des Systèmes d'Information

EIAH : Environnement Informatique pour l'Apprentissage Humain

ERP : Etablissement Recevant du Public

IOP : Installation Ouverte au Public

IUT : Institut Universitaire de Technologie

LIUM : Laboratoire d'Informatique de l'Université du Mans

PRN : Pôle Ressources Numériques

SCD : Service Commun de Documentation

SSE : Service de Santé Étudiante

SST : Santé et Sécurité au Travail

SUIO-IP : Service Universitaire pour l'Information, l'Orientation et l'Insertion Professionnelle

UEO : Unité d'Enseignement d'Ouverture

ULIS : Unité Locale d'Inclusion Scolaire